



RÈGLEMENTS DES SÉRIES – HIVER 2017

LIGUE DE SOCCER

1. Pour pouvoir participer aux séries finales, les équipes doivent remplir trois (3) conditions:
 - 1^e Conserver un minimum de 34 points d'esprit sportif (en y incluant les points bonus).
 - 2^e Avoir moins de 13 cartons jaunes ou l'équivalent (réf.: le carton rouge compte pour 2 cartons jaunes).
 - 3^e Avoir moins de 3 forfaits.
2. L'équipe ne peut pas inscrire un nouveau joueur ni faire de remplacement permanent ou de transfert durant les séries.
3. Pour pouvoir participer aux séries, les joueurs réguliers doivent avoir participé à 40 % des rencontres à partir du moment de leur inscription officielle et ils doivent avoir joué un minimum de 3 parties durant la saison régulière.
4. Durant les séries, les équipes peuvent aligner 1, 2 ou 3 joueurs substitués par partie, sans compter le gardien de but, à la condition que ce/ces joueur/s aie/nt joué au moins 3 rencontres pour l'équipe durant le calendrier régulier. Le responsable de ligue peut interdire la participation d'un joueur substitué dont le calibre de jeu est trop fort ou dont le comportement a laissé à désirer.
5. L'équipe peut emprunter un gardien d'une autre équipe ou venant de l'extérieur à la condition de respecter la règle établie à cette fin, soit calibre égal ou inférieur (celui-ci doit avoir déjà remplacé dans cette équipe au moins une fois). **TRÈS IMPORTANT: il faut aussi, au préalable, avoir obtenu l'autorisation du responsable de ligue** (ceci n'est pas nécessaire s'il a déjà remplacé au moins 3 parties dans l'équipe). Toute autre demande pertinente sera étudiée à la pièce.
6. **La liste des joueurs réguliers qui ne sont pas admissibles à participer aux séries et des joueurs substitués qui ont le droit d'y participer vous sera acheminée par courriel via votre responsable de ligue. Elle sera également disponible dans le cahier des officiels.**
7. Le joueur qui n'a pas joué le minimum de parties requises à cause d'une blessure pourra participer aux séries à la condition de présenter un billet médical au responsable de ligue avant la première partie des séries.
8. Le joueur blessé, malade ou la joueuse enceinte pour toute la durée des séries et admissible à y participer pourra, avec un billet médical et l'approbation du responsable de ligue, être remplacé par un joueur régulier inadmissible de l'équipe (sauf ceux exclus pour suspension ou problème d'admissibilité) ou un autre joueur substitué ayant déjà évolué pour l'équipe.
9. Si le joueur blessé ou malade qui était remplacé par un autre joueur peut revenir au jeu pendant les séries, il est en droit de le faire. Toutefois, le joueur qui le remplaçait ne peut plus jouer si celui-ci ne remplissait pas les conditions d'un substitué admissible (minimum 3 parties jouées en saison régulière).
10. Le cas du joueur ayant déménagé ou ayant été muté ailleurs pour son travail sera étudié à la pièce.
11. L'indiscipline est sanctionnée aussi sévèrement durant les séries finales que durant le calendrier régulier. Les cartons individuels et collectifs sont portés à la fiche du joueur ou de l'équipe comme durant le calendrier régulier.
12. Les suspensions infligées aux joueurs se poursuivent l'année suivante, s'il y a lieu.
13. La durée des rencontres est de 2 demies de 25 minutes (temps continu) avec un repos de 3 minutes entre les 2 demies.
14. Dans les catégories à 8 ou 10 équipes, s'il y a égalité dans les parties en préliminaires et demi-finales, nous passerons directement aux tirs au but (5 tirs de barrage). Lors du barrage, il est obligatoire que 2 filles par équipe au minimum effectuent un lancer au but.

De plus, les joueurs admissibles pour faire les tirs de barrage doivent être les joueurs qui étaient présents

sur le terrain à la fin de la partie. S'il y a toujours égalité après les 5 tirs de barrage, un autre joueur ou une autre joueuse qui était présent sur le terrain à la fin de la partie devra s'exécuter pour faire le tir de barrage jusqu'à temps que l'égalité soit rompue. Bien sûr, il faut que le nombre de tir de barrage soit égal pour chaque équipe. Donc, si une équipe joue avec un joueur de moins (expulsé pendant la partie), la deuxième équipe doit retirer un joueur de son alignement lors des tirs au but pour ne pas profiter d'aucun avantage.

Pour la finale, il y aura prolongation de 10 minutes (2 X 5 minutes); si l'égalité persiste, il y aura alors tirs de barrage. Le premier but met fin à la partie.

15. Dans les catégories à 6 équipes, le résultat de la partie peut être nul dans les 2 premières rondes. Après ces rondes, le point 14 s'appliquera.
16. Voici les critères pour départager les 4 meilleures fiches qui se retrouveront en demi-finales dans les catégories à 6 équipes :
 - a) le plus grand nombre total de victoires dans les séries
 - b) le plus grand nombre de points accumulés lors de la ronde préliminaire (les 2 premières parties) en tenant compte des critères suivants : victoire = 3 points, nulle = 2 points, défaite = 1 point, forfait ou perdu par défaut = 0 point
 - c) le plus grand différentiel dans les séries (total des points pour dans les séries moins le total des points contre dans les séries)
 - d) si l'égalité concerne 2 équipes ayant joué une contre l'autre lors des séries, l'équipe ayant gagné dans cette partie sera privilégiée
 - e) l'équipe qui a eu le moins de cartons (2 J = 1 R) au total dans les séries
 - f) la meilleure position dans le classement final de la saison régulière

En aucun cas, le différentiel de buts dans une partie ne pourra excéder 7 points lorsque nous comptabilisons le plus grand différentiel (point C).

17. Le nombre minimum de joueurs requis est fixé à 7, dont 2 joueurs féminins ou 6 joueurs dont 1 femme (sans compter la gardienne de but), comme durant les parties du calendrier régulier.
18. Pour les catégories à 8 et 10 équipes, si les deux équipes perdent par défaut lors d'une partie en séries, aucune des deux équipes ne va passer à la ronde suivante (sauf pour la première ronde). La meilleure position dans le classement final de la saison régulière déterminera l'équipe qui ira du côté des gagnants. Pour les catégories à 6 équipes, si les 2 équipes perdent par défaut lors d'une partie de ronde préliminaire, cela est considéré comme une défaite en P.P.D., donc 0 point au classement (au lieu de 1 point pour une défaite).

BONNE CHANCE !





Texte surligné en jaune:
Modifications apportées
à l'été 2016

Texte surligné en bleu
modifications apportées
à l'automne 2016



Ligues intra du PEPS de l'Université Laval
@IntraPEPS

Règlements généraux des ligues intra-muros du Peps

SOCCKER Automne 2016

CONSIDÉRATION GÉNÉRALE

Une lecture attentive de ces règlements pour la première rencontre du calendrier régulier est considérée comme ayant été faite par tous les capitaines des équipes. Merci de transmettre les informations à vos coéquipiers/coéquipières.

1. ADMISSIBILITÉ ET MODE D'ADHÉSION AUX LIGUES À TITRE INDIVIDUEL

Les ligues intra-muros sont réservées aux étudiants de l'Université Laval, aux membres du Peps ainsi qu'aux personnes du public âgées de 18 ans et plus. Les responsables des ligues se réservent le droit d'exclure tout joueur apparaissant d'âge mineur et qui ne peut prouver qu'il a l'âge requis.

Il y a deux façons d'adhérer aux ligues à titre individuel :

- comme membre du Service des activités sportives (M)
- comme non membre (NM)

La carte de membre donne droit de pratiquer gratuitement plusieurs activités libres 7 jours par semaine en plus de pouvoir jouer dans une ligue à un tarif préférentiel.

Le joueur membre doit avoir en sa possession sa carte à chaque rencontre car un officiel peut exiger de la vérifier. Le prêt de la carte de membre à un/e ami/e est pénalisé sévèrement. Une procédure facile a été établie en cas d'oubli de la carte de membre.

Le non-membre qui achète à la pièce le privilège de jouer dans une ligue n'a pas d'autres droits que celui de jouer pour son équipe le soir des activités de sa ligue. Il reçoit ainsi une carte d'accès au Peps pour lui permettre de circuler dans la bâtisse sans problème le soir de sa rencontre.

Sanction en cas de non respect des règles d'admissibilité

Chaque joueur est responsable de faire valider sa carte d'abonnement au Peps ou de payer le surplus non-membre. Dans le cas contraire, après un délai raisonnable, les contrevenants écoperont d'une suspension automatique d'une rencontre suivie d'une suspension indéfinie tant que le problème d'admissibilité ne sera pas réglé.

De plus, pour aucune considération il n'y aura d'entente spéciale sur la durée de l'abonnement au Peps pour les joueurs et les capitaines des équipes des ligues intra-muros. Seuls les joueurs munis d'un billet médical pourront bénéficier d'une réduction de la durée de l'abonnement au Peps nécessaire pour leur sport.

2. MODE D'ADHÉSION D'UNE ÉQUIPE

Durant l'été:

Le montant total est établi à partir des frais de participation per capita pour un joueur non-membre (la majorité des joueurs). Les joueurs membres à l'été permettent à l'équipe d'avoir un rabais quand le paiement collectif est fait à la date convenue et qu'ils ont fait valider leur carte de membre avant cette date.

Durant l'automne et l'hiver:

Le calcul du forfait d'équipe est fait comme si tous les joueurs de l'équipe étaient membres (50 % des joueurs sont effectivement membres). À ce montant, il faut ajouter un surplus pour chaque joueur non-membre à la date convenue pour les paiements.

Les joueurs des équipes Rouge et Or et les joueurs des équipes d'élite régionale (ex.: Dynamos au soccer, Titans de Limoilou au hockey féminin, LHJMQ, LNAH (semi-pro) et Senior AAA au hockey) ne peuvent pas jouer dans les ligues intra-muros quand ils ont participé à l'alignement régulier de l'équipe dans cette même activité lors de la même année.

3. INSCRIPTION OFFICIELLE DE L'ÉQUIPE

Le capitaine recevra un courriel indiquant la procédure à suivre pour nous soumettre la liste officielle des joueurs de son équipe. Cette liste doit obligatoirement être complétée avant le paiement des frais de participation. Nous vous demandons de respecter les délais mentionnés dans le courriel. Les codes zébrés des joueurs vous seront très utiles pour compléter votre liste officielle.

Les équipes qui ne paient pas entièrement leurs frais de participation lors des journées prévues à cet effet écoperont d'une amende (0,5 % du montant global à payer par jour ouvrable de retard). L'amende sera retranchée du dépôt de garantie que l'équipe doit renflouer s'il vient à s'épuiser.

Durant l'été, il devient impossible d'obtenir les rabais pour les joueurs membres après les dates convenues pour le paiement des frais de participation. **De plus, les statistiques de présence serviront à vérifier si des rabais ont été donnés en trop (joueur ayant joué moins de 40% des parties). Si c'est le cas, le ou les rabais seront retranchés du dépôt de garantie.**

4. MINIMUM DE JOUEURS SUR LA LISTE OFFICIELLE

L'inscription par forfait d'équipe ne vient pas effacer l'importance d'aligner un minimum de joueurs dans l'équipe (meilleure garantie d'éviter le forfait, facilitation de la tâche du capitaine pour aligner le minimum de joueurs requis pour jouer la partie, optimisation du nombre de joueurs étudiants intéressés à jouer dans nos ligues, abaissement du coût par joueur).

Le minimum de joueurs requis qui doivent apparaître sur la liste officielle est fixé comme suit:

Été		Automne – Hiver	
Soccer:	14 (dont 5 F)	Basketball:	8
Softball:	11 (dont 5 F si ligue mixte)	Hockey:	14 (13 dans le A1 et A2)
Ultimate :	11 (dont 5 F) (toutes catégories)	Hockey-cosom:	9 (3 F dans le mixte)
Volleyball 2 vs 2:	2	Soccer intérieur:	11 (dont 4 F)
Volleyball :	4 (dont 2 F)	Soccer extérieur :	14 (dont 5 F)
Basketball:	8	Volleyball:	6 (dont 2 F)

5. DROIT DE JOUER DANS UNE SEULE ÉQUIPE

Il y a trop d'étudiant(e)s qui ne peuvent pas jouer actuellement dans les ligues d'automne et d'hiver, en groupe ou individuellement, et certains projets d'expansion sont limités par le manque de ressources physiques. Nous devons donc limiter la participation des joueurs.

Automne et hiver:

Les joueurs masculins et féminins ne peuvent être inscrits officiellement dans deux équipes dans un même sport sauf pour le hockey-cosom, **basketball** et volleyball ou c'est permis en autant que le calibre de jeu ne soit pas trop différent. **De plus, maintenant au hockey, vous pouvez jouer dans 2 équipes si une de ces 2 équipes joue la fin de semaine (samedi ou dimanche).** Par contre, il est toujours possible de jouer dans deux sports différents, ex.: soccer et hockey. Le soccer intérieur et extérieur sont considérés comme deux sports différents.

Été:

Les joueurs peuvent jouer dans 2 équipes en autant que le calibre de jeu ne soit pas trop différent. Les responsables des ligues et/ou les officiels en devoir se réservent le droit d'exclure de la partie et/ou de la saison tout joueur dont le calibre de jeu est trop fort pour la ligue.

6. CALIBRE DE JEU DES JOUEURS RÉGULIERS

Toutes les équipes d'une division doivent aligner des joueurs de calibre assez homogène.

Les joueurs trop forts ou trop faibles pour le calibre de jeu des autres joueurs de la division peuvent être reclassés ou remboursés selon le consensus de la majorité des capitaines d'une division ou le jugement du responsable de ligue.

7. MODIFICATION DE LA LISTE OFFICIELLE

L'équipe peut faire sans frais différents types de modification à sa liste officielle:

- | | |
|---------------------------------------|---|
| a) inscription d'un nouveau joueur | c) Transfert d'un joueur d'une équipe à une autre |
| b) remplacement permanent d'un joueur | d) abandon d'un joueur |

Il est important de distinguer clairement les joueurs réguliers des joueurs substitués (règle 8) et que l'alignement des joueurs pour une partie soit conforme à la liste officielle.

De son côté, le responsable de ligue doit vérifier le statut de joueur régulier ou substitut, suite à une communication avec le capitaine, de tout joueur qui a joué 5 rencontres (calendrier de 20 rencontres) et 2 rencontres (calendrier à 7 semaines).

Cette règle ne modifie en rien les exigences minimales de participation pour pouvoir participer aux séries finales (règle 28).

Les équipes peuvent apporter des modifications à leur liste officielle autant de fois qu'elles le veulent durant le calendrier régulier... mais pas durant les séries finales.

Les équipes ne peuvent inscrire un nouveau joueur, transférer un joueur ou effectuer un remplacement permanent après la date de la 19^e rencontre du calendrier régulier (9^e pour le calendrier de 10 rencontres et **6^e pour le calendrier à 7 rencontres**).

Le responsable de ligue peut, en tout temps, refuser l'intégration d'un joueur si celui-ci est manifestement trop fort pour le calibre de jeu de la division et si son comportement nuit aux intérêts de la majorité.

Pour chacun des quatre (4) cas où une équipe apporte des modifications à sa liste officielle, le capitaine doit remplir obligatoirement et adéquatement une fiche de modification à l'alignement disponible sur le site d'alignement des équipes au <https://rel.sas.ulaval.ca/alignementliguesintrapeps>.

Le capitaine doit se connecter dans son compte pour accéder à la fiche de modification.

8. JOUEURS SUBSTITUTS

Le joueur qui n'est pas inscrit sur la liste officielle et qui participe à une rencontre est considéré comme substitut.

A) Joueur substitut provenant d'une équipe de la ligue

Un joueur inscrit officiellement dans une équipe à l'automne-hiver et qui joue de façon régulière (40% et + des parties) peut dépanner comme substitut pour un **maximum de 5 matchs** pendant la saison pour la même équipe (séries incluses) sauf pour le volleyball, le basketball, le hockey-cosom **et le hockey si une de ces 2 équipes joue la fin de semaine.**

B) Joueur substitut ne provenant pas d'une équipe de la ligue

b-1) Le joueur substitut qui joue 5 parties (séries incluses) à l'automne-hiver **devra intégrer officiellement l'équipe** si celle-ci n'a pas le nombre minimum de joueurs requis et payer le surplus non-membre, s'il n'est pas membre.

b-2) Un joueur peut être substitut dans plus d'une équipe mais au moment de la 5^e présence dans une même équipe, la règle précédente sera appliquée.

Les équipes doivent aligner des joueurs substituts de même calibre que la moyenne de la ligue, informés sur notre philosophie de jeu et capables de se comporter avec esprit sportif.

C) Utilisation des joueurs substituts

Les joueurs substituts peuvent être membres du Peps ou non-membres.

Un joueur substitut ne peut pas jouer sur une base régulière si l'équipe n'a pas le minimum de joueurs requis.

Le joueur substitut qui joue 5 parties (voir règle b-1) pour une équipe qui n'a pas le minimum de joueurs requis sur une base régulière (40 % et + des parties) sera considéré comme joueur régulier et il devra remplir les obligations qui lui sont dévolues. Le responsable de ligue communique avec les capitaines pour faire enclencher la procédure.

Les statistiques de comportement du joueur substitut sont compilées, ajoutées à celles de l'équipe et assujetties à la règle des limites des sanctions personnelles.

Les joueurs substituts qui apparaissent sur la liste des indésirables ne peuvent pas jouer dans nos ligues. Cette liste est remise aux capitaines au début de l'année et à la mi-saison.

Si le joueur substitut ne provient pas d'une équipe de la ligue, l'arbitre ou le responsable de la ligue ou toute personne en autorité vérifiera si le calibre de ce joueur le rend admissible à jouer.

Les équipes qui veulent aligner un joueur substitut provenant d'une autre équipe doivent choisir un joueur de **calibre égal ou inférieur** pour la catégorie sauf pour le volleyball, le basketball, le hockey-cosom **et le hockey.**

Grille d'admissibilité des joueurs substitués provenant d'une autre équipe:

Automne et hiver:

Soccer intérieur :	
C+, C2 et C:	C+, C2 et C
B:	toutes les ligues sauf le B+
B+:	toutes les ligues

Le responsable de ligue peut interdire à un joueur d'agir comme joueur substitué pour une équipe si celui-ci est manifestement trop fort pour le calibre de jeu de la division, si sa participation est entachée de comportements non conformes à notre philosophie de jeu.

D) Alignement des joueurs substitués

Les équipes ne peuvent pas emprunter un joueur à l'équipe adverse pour la rencontre sur le point d'être jouée.

Les équipes peuvent emprunter des joueurs des équipes qui viennent de terminer leur partie.

Deux équipes ne peuvent pas décider que la partie est légale, si elle ne respecte pas les règlements de la ligue.

Le joueur expulsé d'un match ne peut pas jouer comme substitué pour aucune équipe tant que le comité de discipline n'aura pas pris de décision sur son cas.

Pendant le calendrier régulier, le nombre autorisé de joueurs substitués qui peuvent participer à une rencontre n'est pas limité.

Durant les séries finales, le nombre autorisé de joueurs substitués est fixé à 3 joueurs / partie à l'été (sauf pour le basketball et le volleyball où c'est 2 substitués) et à 2 joueurs / partie à l'hiver (sauf le soccer et le hockey sur glace où c'est 3 joueurs). Le gardien de but n'est pas inclus dans cette limite.

Le capitaine doit identifier par un (S) le nom des joueurs substitués sur son alignement

Automne – hiver: Le marqueur (et les arbitres) doivent refuser la participation d'un joueur substitué provenant d'une autre équipe étiquetée plus forte, sauf pour le volleyball, le basketball, le hockey et le hockey-cosom où ils doivent vérifier si le calibre de ce joueur le rend admissible à jouer. À l'été, ils doivent aussi vérifier si le calibre de ce joueur le rend admissible à jouer.

Automne – hiver: En payant son forfait d'équipe, le capitaine reçoit 3 cartes d'accès au Peps pour aligner des joueurs substitués non-membres dans les activités se tenant à l'intérieur du Peps.

Tous les joueurs substitués non-membres qui viennent jouer au basketball, hockey-cosom ou volleyball doivent se présenter au comptoir d'accueil avec une des 3 passes que le capitaine a reçu en payant son forfait d'équipe. Ces cartes d'accès au Peps sont identifiées au soir des parties et au sport.

Au hockey et au soccer, il n'est pas nécessaire d'avoir des cartes d'accès au Peps pour aligner des joueurs substitués. Le capitaine doit seulement les identifier par un (S) sur l'alignement qu'il remet au marqueur, comme dans toutes les autres ligues.

À l'été, le capitaine ne reçoit pas de carte d'accès pour entrer à l'intérieur du Peps (sauf pour le basketball). Le capitaine reçoit toutefois quelques permis de stationnement pour les joueurs substitués.

À l'automne et à l'hiver, les joueurs substitués ont la responsabilité de payer leurs frais de stationnement.

9. CONTRÔLE DE L'ADMISSIBILITÉ À L'AUTOMNE ET L'HIVER

Le joueur membre qui joue au basketball, hockey-cosom et volleyball a la responsabilité de présenter et d'insérer sa carte de membre dans le lecteur optique au comptoir d'accueil pour garder le droit d'aller jouer sa partie. Le(s) substitut(s) doit (doivent) montrer à un préposé à la réception la carte d'accès au Peps que le capitaine a reçue pour pouvoir jouer comme substitut.

En cas d'oubli de la carte de membre (joueur régulier) ou de la carte d'accès (joueur substitut), 2 choix sont possibles:

- faire un dépôt de 10 \$: les joueurs réguliers peuvent récupérer ce dépôt dans les 7 jours ouvrables qui suivent en présentant leur carte de membre mais il n'y a pas de remboursement pour les joueurs substitués;
- ne pas jouer : regarder la partie des gradins ou retourner à la maison.

10. VÉRIFICATION DE L'IDENTITÉ ET SANCTIONS QUANT À L'ADMISSIBILITÉ

Les officiels en devoir peuvent procéder à une vérification systématique de l'identité des joueurs au moyen d'une fiche de contrôle requérant leur signature personnelle **ou en demandant une pièce d'identité.**

Un officiel qui a un doute raisonnable sur l'identité réelle d'un joueur peut, de son propre chef, procéder à une vérification à n'importe quel moment.

Les participants qui sont reconnus coupables de fraude en jouant sous une fausse identité sont suspendus pour un minimum de trois (3) rencontres ainsi que le capitaine de l'équipe fautive **(2 rencontres à l'été).**

Dans de tels cas, les équipes fautives perdent en plus la partie par défaut.

Les participants qui n'ont pas payé en entier les frais de leur carte de membre ou leurs frais de participation correspondant à leur statut au SAS sont suspendus indéfiniment après une période de tolérance de quinze (15) jours ouvrables après le début de la saison.

11. CHANGEMENT DE CATÉGORIE DE JEU

Le responsable de ligue ou le comité de ligue se réserve le droit de muter dans une autre division, avec la complicité des équipes préférablement, les équipes qui sont trop fortes ou trop faibles pour le calibre de jeu pratiqué par les autres équipes qui évoluent dans leur division.

12. ALCOOL ET AUTRES SUBSTANCES ILLICITES

Il est strictement interdit de consommer des boissons alcoolisées ou autres substances illicites près des bancs des joueurs et ce, avant, pendant et après la rencontre. Il est également interdit de fumer sur les plateaux et terrains sportifs.

Il est strictement interdit à un joueur qui dégage une odeur d'alcool ou qui montre des signes d'ébriété ou sous l'influence de substances illicites de prendre part à une rencontre.

Depuis le 1^{er} mai 2010, il est désormais interdit d'apporter et de consommer votre propre boisson alcoolisée au Peps, incluant les terrains extérieurs, les vestiaires, les chambres de joueurs à l'aréna et au soccer, les gymnases, bref, tous les locaux du Peps, du Stade TELUS et de l'aréna, sous peine d'expulsion de l'établissement et même de la ligue. Par ailleurs, si lors d'une visite d'un agent du ministère, une équipe nous fait perdre ou suspendre notre permis d'alcool, celle-ci sera automatiquement poursuivie pour les préjudices encourus.

13. SUPERVISION DU DÉROULEMENT DES RENCONTRES DE LA LIGUE

Le responsable de ligue supervise assez régulièrement le déroulement des rencontres de la ligue.

Le coordonnateur du programme des activités compétitives intra-universitaires est remplacé de façon permanente par un/e surintendant/e lors du déroulement des rencontres de la ligue.

Ces personnes ont toute l'autorité voulue pour prendre les décisions et faire les interventions qui s'imposent pour assurer la bonne marche des activités de la ligue.

Toute désobéissance ou manque de respect à leur égard sont sanctionnés sévèrement tout comme le manque de savoir-vivre à l'égard des préparateurs et des préposés du prêt à l'équipement.

14. FORMULE DE COMPÉTITION

a) Durant l'été:

Les équipes jouent 1 fois par semaine et ont un calendrier régulier de 10 rencontres.

Des séries de fin de saison auxquelles toutes les équipes participent en principe ont lieu au terme du calendrier régulier, chaque équipe jouant alors deux (2) rencontres au minimum.

b) Durant l'automne et l'hiver:

À l'exception du soccer extérieur, toutes les équipes jouent un calendrier de 23 rencontres au minimum (1 rencontre hors-concours, 20 rencontres régulières et 2 rencontres au minimum durant les séries finales).

Les exigences particulières pour participer aux séries de fin de saison sont expliquées à la fin des règlements généraux et spécifiques.

Au soccer extérieur, les équipes sont assurées de jouer 7 rencontres. Une 8^e rencontre est prévue pour les 4 premières équipes au classement (demi-finale et finale).

15. REPRISES

Dans la mesure du possible, les rencontres annulées pour des raisons hors du contrôle des organisateurs sont reprises.

Il n'y a pas de remboursement dans les cas où des rencontres à reprendre n'auraient pas pu être reprogrammées malgré la bonne volonté des organisateurs ou le manque de disponibilité des équipes.

Durant l'été, les reprises se font à des dates déterminées à l'avance (voir la programmation ou votre horaire).

16. ALIGNEMENT DES JOUEURS POUR UNE RENCONTRE

Le capitaine doit remettre au marqueur une copie de son alignement idéalement 10 minutes avant le début de la partie pour faciliter le travail du marqueur.

Au softball, le capitaine a jusqu'à la fin de la première manche pour ajouter ou retirer un joueur de son alignement. Si la présence au bâton du joueur arrive avant que le joueur ne se présente, l'alignement offensif sera automatiquement rectifié (le joueur absent sera fantôme ou substitut) (règles 32 et 33).

Dans toutes les ligues, l'oubli du capitaine d'inscrire un joueur « admissible » sur l'alignement de départ ne doit pas être pénalisé. Ainsi, le joueur inscrit sur la liste officielle ou le remplaçant légalement autorisé aura droit de participer au match et son nom sera rajouté à l'alignement. (Pour le softball, la règle 32 s'applique toujours pour le retard). Par contre, en cas de 3 oublis, l'équipe perd par défaut.

Le port de chandails distinctifs et numérotés est obligatoire dans toutes les ligues sauf au volleyball.

Les noms et prénoms de chaque joueur doivent être inscrits lisiblement. Les détails qui suivent doivent apparaître aussi sur l'alignement:

- l'identité du capitaine (C) et de l'assistant-capitaine (AC) pour la rencontre;
- l'identité du gardien de but (GB) et du lanceur (L) s'il y a lieu;

Il faut aussi identifier les joueurs substitués sur la feuille d'alignement en ajoutant la mention (S) à la fin du nom.

17. TOLÉRANCE POUR RETARD

Le marqueur actionne le chronomètre à l'heure fixée pour la rencontre. Après 10 minutes de tolérance, toute équipe ne pouvant présenter le minimum de joueurs requis perdra la partie par forfait.

Le joueur régulier qui arrive en retard peut jouer même si son nom n'apparaît pas sur la feuille de pointage au début de la rencontre en autant que son nom apparaisse sur la liste officielle de l'équipe. À son arrivée, il doit donner son nom au marqueur qui le signalera à l'arbitre.

18. FORFAIT

Il y a forfait quand l'équipe ne peut présenter le minimum de joueurs requis avant l'échéance de la limite de tolérance (10 minutes):

ÉTÉ	
ACTIVITÉ	MINIMUM DE JOUEURS REQUIS
Soccer	10 (2 F) ou 11 (3 F)
Softball	8 + fantôme ou 9
Ultimate frisbee	7 (3 F) ou 6 (2F)
Volleyball 2 vs 2	2
Volleyball 4 vs 4	4 (2 F) *
Basketball	5

AUTOMNE - HIVER	
ACTIVITÉ	MINIMUM DE JOUEURS REQUIS
Basketball	5
Hockey	9 avec GB
Hockey-cosom	6 (2 F dans le mixte) avec GB
Soccer int.	7 (2 F) ou 6 (1F)
Soccer ext.	10 (2 F) ou 11 (3 F)
Volleyball	6 (2 F) *

*Pour exception, voir le règlement 34

Les officiels font débiter la rencontre à l'heure convenue **si l'équipe qui manque de joueurs a un joueur de moins que le minimum de joueurs requis** sauf au basketball où il est obligatoire d'aligner le minimum requis de 5 joueurs.

Après 10 minutes de tolérance, ils déclareront le forfait si le joueur qui manque pour éviter le forfait ne s'est pas présenté.

Au volleyball, le premier set est perdu par forfait après 10 minutes de tolérance. Ensuite, il y a 5 minutes additionnelles et ils perdent le 2^e set si le ou les joueur(s) manquant(s) ne sont pas arrivés. Pour le 3^e set, le 10 minutes de tolérance commence 45 minutes plus tard que l'heure du début de la 1^{ère} partie.

Il y a trois (3) cas de forfaits et de sanctions:

Cas	Sanction
1. Équipe qui prévient 4 jours et plus à l'avance	Pas d'amende, pas de reprise, mais forfait pour l'équipe
2. Équipe qui prévient entre 1 et 3 jours à l'avance	Pas de reprise et amende de 10 \$
3. Équipe qui prévient la journée même ou qui ne prévient pas et se retrouve avec un nombre insuffisant de joueurs	Amende de 20 \$ et partie amicale si possible

Pour les équipes de volleyball jouant 4 sets par soir:

- l'amende pour l'équipe qui perd le premier set par forfait est fixée à 5 \$;
- l'amende pour celle qui perd les deux premiers sets par forfait est fixée à 10 \$ et à 15 \$ pour celle qui perd les trois premiers sets;
- finalement, l'amende pour celle qui perd les 4 sets par forfait est fixée à 20 \$.

Le montant de l'amende sera débité du dépôt de garantie et crédité à l'équipe lésée.

Les officiels doivent demeurer sur place et arbitrer la partie non officielle pour veiller à la sécurité des participants. Le marqueur (ou l'arbitre-marqueur) note correctement l'identité des joueurs présents.

En aucun cas, l'adversaire ne peut accepter qu'il n'y ait pas de forfait lorsque le minimum de joueurs n'est pas respecté.

Lorsque des parties amicales ont lieu dans les cas de rencontres perdues par forfait (cas 3), toutes les infractions sont portées à la fiche des équipes et des joueurs fautifs de la même manière que lors des rencontres régulières.

Le pointage final au classement pour l'équipe gagnante dans le cas d'un forfait est de 20-0 au basketball, 25-0 au volleyball, 9-0 au ultimate frisbee, 7-0 au softball et de 3-0 dans les autres ligues.

L'équipe qui perd par forfait obtient zéro comme pointage d'esprit sportif.

19. PARTIE PERDUE PAR DÉFAUT

L'équipe perd la rencontre par défaut si:

- a) le comportement général de l'équipe manque d'esprit sportif selon le jugement de l'arbitre;
- b) expulsion de deux joueurs différents pour fautes graves (ex.: 5+E ou 10 MP);
- c) 1 expulsion pour faute grave (ex.: 5+E ou 10 MP) et 1 expulsion pour trop de MP (HO et HC);
- d) 3 expulsions pour trop de MP (HO et HC);
- e) l'équivalent de 4 cartons jaunes au soccer intérieur (1 carton rouge = 2 cartons jaunes);
- f) l'équivalent de 4 cartons jaunes au soccer extérieur;
- g) l'équivalent de 3 fautes graves (2 dans ligues féminines) au basketball (faute technique de comportement "T2", faute antisportive "A" ou faute disqualifiante "D");
- h) trop de minutes de punitions (HO = 30 MP, 20 MP dans "F") (HC = 20 MP, 18 MP dans mixte)
- i) expulsion d'un premier joueur quand l'équipe joue avec le minimum de joueurs et n'a pas de joueur pour remplacer le joueur fautif;
- J) Si le gardien de but est expulsé ou quitte délibérément la partie et que l'équipe ne veut pas le remplacer, l'équipe perd cette partie par défaut.
- k) joueur avec fausse identité;
- l) joueur qui joue malgré sa suspension;
- m) joueur substitut non-admissible.
- n) joueur qui démontre des signes d'ébriété et que celui-ci ne veut pas quitter la partie.

Une partie perdue par défaut se termine sur-le-champ et l'équipe fautive doit quitter les lieux.

Le pointage final d'une partie gagnée par défaut est comme celui d'une partie gagnée par forfait.

L'équipe qui perd par défaut n'obtient aucun point d'esprit sportif mais n'a pas à payer d'amende dans un tel cas. Cependant, les minutes de punition accumulées lors de cette partie sont ajoutées à la fiche des joueurs et de l'équipe.

20. PROTÊT

Aucun protêt concernant un jugement d'arbitre n'est permis. Les protêts concernant l'infraction aux règlements par un joueur ou une équipe sont jugés par le comité de la ligue.

Le protêt doit être rédigé et remis au SAS dans les 24 heures suivant le match et être accompagné d'un montant de 10 \$. Aucun chèque n'est accepté.

Le responsable de la ligue prend une décision dans les jours qui suivent à la suite d'une consultation du comité de ligue et des arbitres de la partie contestée. Advenant le cas où l'équipe gagne le protêt, les 10 \$ lui sont remis. Dans le cas contraire, l'argent est versé dans les fonds du SAS.

Si le protêt est gagné, la partie est reprise à compter du moment où la mauvaise décision a été rendue ou au complet s'il le faut.

21. OFFICIELS

Un groupe d'officiels, constitué généralement de 2 arbitres et 1 marqueur est attribué à chacune des rencontres. Un seul arbitre suffit au volleyball et au soccer intérieur pour arbitrer la rencontre. Le ultimate frisbee et le volleyball 2 vs 2 se déroulent avec l'auto-arbitrage.

Les officiels désignés pour une rencontre représentent la seule autorité qui voit à l'application des règlements et à leur interprétation.

Leur rôle est de veiller, d'une part, à ce que la rencontre se déroule dans des conditions équitables et agréables et, d'autre part, à ce que l'état des installations sportives et l'action des joueurs ne portent pas atteinte à la sécurité physique des participants, que ce soit avant, pendant ou après la rencontre.

Tout manque de respect à leur égard est passible de sanctions sévères.

De plus, les officiels ont la responsabilité de rapporter tout incident qui ne concorde pas avec notre philosophie de jeu et qui peut entraîner des suspensions.

22. JOUEUR BLESSÉ

Le remplacement avec ou sans frais du joueur blessé devient une affaire de régie interne de l'équipe puisque toutes les équipes adhèrent à la ligue avec le mode du forfait d'équipe.

Le joueur blessé n'a pas droit à un remboursement automatique.

Le joueur blessé ne perd pas de présences pour pouvoir participer aux séries finales à la condition de remettre un billet médical à son responsable de ligue.

Le joueur blessé sérieusement qui a obligé l'arbitre à arrêter le jeu doit être remplacé par un coéquipier, si l'équipe le peut, avant que le jeu reprenne.

Si l'équipe commence la partie avec le nombre minimum de joueurs requis, qu'un joueur se blesse pendant cette partie et qu'il doit quitter, la partie n'est pas perdue par forfait ni par défaut et se poursuit normalement même si le nombre de joueurs présents devient inférieur au nombre minimum requis.

23. PERTE DE FRANCHISE

L'équipe dont l'attitude et les comportements manquent souvent d'esprit sportif peut perdre sa franchise (voir limites au dossier des infractions personnelles et collectives) même si elle n'atteint pas la limite inscrite. En effet, à la fin de la saison, le comité de ligue se réunit pour étudier le dossier des équipes dont le comportement laisse à désirer ou qui se situent près de la limite pour évaluer s'il y a perte de franchise.

Aussi, une équipe faisant preuve d'un flagrant manque d'esprit sportif (multiples suspensions, fautes graves, etc.) peut perdre sa franchise en cours de saison si le responsable de ligue ou le coordonnateur du programme juge que leur maintien dans la ligue risque de nuire au bon déroulement des activités.

Une troisième défaite par forfait (2^e à l'été et au soccer extérieur de l'automne) entraîne la perte du droit de participer aux séries finales ainsi que le non-renouvellement de la franchise l'année suivante.

Une équipe qui se fait prendre une 2^e fois à aligner un joueur sous une fausse identité PERD IMMÉDIATEMENT sa franchise.

Une équipe qui ne fait pas les séries par manque de points d'esprit sportif ne pourra renouveler sa franchise l'année suivante.

Une équipe qui quitte le terrain ou la patinoire ou qui ne se présente pas à la partie par crainte de dépasser la limite maximale de minutes de punition ou de cartons (pendant le calendrier régulier ou durant les séries) PERD automatiquement sa franchise.

L'équipe qui perd sa franchise n'est pas remboursée.

24. INFRACTIONS ET SANCTIONS

La nature des sanctions pour les infractions qui entraînent l'expulsion du joueur (inadmissibilité, agression, propos abusif, injure, menace, provocation au désordre, critique véhémement ou répétitive, etc.) varie selon la gravité de l'incident et est déterminée par le coordonnateur, le responsable de ligue et l'arbitre-chef après analyse du rapport de la partie et enquête.

La nature de certaines activités et les initiatives locales pour implanter le jeu avec esprit sportif autorisent l'arbitre à donner un avertissement à un joueur d'amender sa conduite avant de l'expulser.

Les suspensions s'établissent comme suit dans la plupart des activités:

CAS	SANCTION
Expulsion d'une partie	Selon la gravité... avec ou sans partie de suspension
Deuxième expulsion ou suspension durant l'année	Selon la gravité... plus trois (3) parties additionnelles de suspension
Troisième expulsion ou suspension durant l'année	Exclusion des cadres de la ligue pour le reste de la saison, séries et tournoi inclus, et perte du droit de jouer l'année suivante

Pour des raisons évidentes, il va de soi que, même si les officiels n'ont pas vu l'incident, le coordonnateur ou le responsable de ligue peuvent sanctionner un geste répréhensible qui ne concorde pas avec notre philosophie de jeu. Ils peuvent punir plus sévèrement un geste pénalisé par un arbitre suite aux explications fournies par les officiels.

Le joueur expulsé de la partie doit quitter immédiatement le terrain de jeu et le banc des joueurs pour ne pas recevoir une extrême inconduite de plus à son dossier.

Un joueur qui oublie ou bien refuse de purger une suspension sera suspendu indéfiniment.

Le joueur suspendu qui revient confronter un joueur d'une autre équipe ou un officiel durant sa suspension sera exclu des cadres de nos ligues indéfiniment.

Tout joueur expulsé d'une rencontre qu'il soit substitut ou joueur régulier et qui se voit infliger une suspension, sera suspendu pour une durée de temps.

Le joueur suspendu ne peut pas être remboursé pour les parties perdues à assumer les conséquences de son manque d'éthique.

Le joueur substitut qui est expulsé d'une rencontre dans une de ses premières parties d'essai peut être suspendu pour toute la durée de la saison.

Tous les avis de suspension des joueurs sont communiqués directement à leur capitaine.

Les joueurs suspendus ne peuvent pas prendre place près du banc des joueurs pour encourager leurs coéquipiers durant toute la durée de leur suspension.

Durant l'été et à l'automne pour le soccer extérieur, la partie de suspension est reportée à la date de la partie suivante quand celle-ci est annulée à cause de la mauvaise température ou de l'état des terrains.

25. SUSPENSIONS DANS LES ACTIVITÉS DE LIGUES ET DE TOURNOIS

Que ce soit dans les ligues ou dans les tournois, la philosophie de jeu de la ligue doit être respectée.

NOUVEAUTÉ CETTE ANNÉE! Les suspensions infligées dans les activités des ligues ne seront pas effectives pour la durée du tournoi et vice-versa.

- un joueur suspendu lors de la saison régulière ou des séries pour un nombre de parties déterminées, peut participer au tournoi et purgera sa suspension lors de la saison régulière, séries incluses;
 - le joueur expulsé d'un match durant le tournoi sera suspendu s'il y a lieu pour une partie ou plus durant le tournoi uniquement. Si la suspension n'est pas terminée, elle sera effective l'année suivante dans le tournoi.
-
- durant l'été, le joueur qui joue dans deux équipes dans un même sport et qui commet un geste entraînant une expulsion du match et une suspension perdra aussi le droit de jouer pour son autre équipe durant la période de sa suspension.

Le capitaine (ou l'assistant-capitaine si le capitaine est lui-même le joueur impliqué) d'un joueur suspendu peut contacter le coordonnateur s'il croit que des éléments n'ont pas été considérés lors de la décision.

Tout autre protêt concernant le jugement des officiels est rejeté automatiquement.

26. POINTS AU CLASSEMENT (sauf au volleyball: voir règlements spécifiques)

Partie gagnée:	3 points
Partie nulle:	2 points
Partie perdue:	1 point
Partie perdue par défaut ou par forfait:	aucun point

Le responsable de ligue compile les statistiques collectives, certaines statistiques ayant rapport au comportement mais ne compile pas les statistiques individuelles de performance.

27. ÉGALITÉ AU CLASSEMENT (sauf au volleyball: voir règlements spécifiques)

L'égalité au classement final des équipes est rompue selon les critères suivants:

1. Total des points d'esprit sportif (incluant les points bonus).
2. Nombre total de victoires.
3. Différentiel le plus élevé (points pour moins points contre).
4. Résultat des rencontres impliquant les équipes qui se retrouvent sur un pied d'égalité au classement final (victoires).
5. Points pour et points contre totalisés dans les rencontres de ces équipes dans le cas où chacune des équipes aurait remporté un nombre égal de victoires.
6. Total des points pour pris globalement.
7. Total des points contre pris globalement.

28. RÈGLES D'ADMISSIBILITÉ POUR LES SÉRIES FINALES

L'équipe ne peut pas inscrire un nouveau joueur ni faire de remplacement permanent ou de transfert durant les séries.

Les équipes qui atteignent 3 forfaits (calendrier de 20 parties) ou 2 forfaits (calendrier de 10 parties et de 7 parties) perdent leur droit de participer aux séries finales.

Pour pouvoir participer aux séries de fin de saison, les joueurs réguliers doivent avoir participé à 40 % (40 % automne, hiver, été) des rencontres à partir du moment de leur inscription officielle et ils doivent avoir joué 3 parties au minimum dans la saison (1 pour l'été et pour le soccer d'automne).

Durant l'automne et l'hiver, les équipes peuvent aligner un ou deux joueurs substitués (3 au soccer et au hockey sur glace) par partie durant les séries finales à la condition que ce/ces joueur/s aie/nt joué au moins 3 rencontres pour l'équipe durant le calendrier régulier

Durant l'été, les équipes peuvent aligner 1, 2 ou 3 joueurs substitués par partie (sauf au basketball et au volleyball de plage où c'est 1 ou 2 joueurs substitués) durant les séries à la condition que ces joueurs aient joué 1 partie durant le calendrier régulier de 10 parties ou de 7 parties.

C'est le responsable de ligue qui prépare la liste des joueurs substitués admissibles à participer aux séries (calibre de jeu, comportement, nombre de parties jouées).

Au softball, un lanceur doit avoir lancé un minimum de 5 manches durant le calendrier régulier pour pouvoir lancer en séries.

Le joueur qui n'a pas joué le minimum de parties requises à cause d'une blessure pourra participer aux séries à la condition de présenter un billet médical au responsable de ligue avant la première partie des séries.

Le joueur blessé pour toute la durée des séries et admissible à y participer pourra, avec un billet médical et l'approbation du responsable de ligue, être remplacé par un joueur de l'équipe ou un autre joueur substitué ayant déjà évolué pour l'équipe.

Le cas du joueur ayant déménagé ou ayant été muté ailleurs pour son travail sera étudié à la pièce.

Les parties manquées à cause des vacances ne comptent pas pour des présences.

L'indiscipline est sanctionnée aussi sévèrement durant les séries de fin de saison que durant le calendrier régulier.

Les statistiques de punition sont portées au dossier de l'équipe et du joueur fautif.

Les suspensions infligées aux joueurs se poursuivent l'année suivante, s'il le faut.

AUTORISATION DE PRISE ET DE PUBLICATION D'IMAGE (S)

Les responsables de ligues procéderont à la prise de photos de l'équipe gagnante de chaque catégorie accompagnée de la bannière des ligues lors de la finale. L'autorisation de prendre une photo de l'équipe championne sera demandée aux membres de l'équipe présents lors de la finale ainsi que l'autorisation de publier cette photo à des fins de promotions (Page Facebook, site Internet, etc.).

SOCCER

LIGUE DES PISSENLITS (Été)

LIGUE DES MARGUERITES (Aut.-Hiv.)

Texte surligné en
jaune :
modifications apportées
à l'été 2016

Texte surligné en bleu :
modifications apportées
à l'automne 2016

Règlements spécifiques

29. RÈGLEMENTS TECHNIQUES DE JEU

Les règlements de jeu en vigueur sont les mêmes que ceux adoptés au soccer extérieur (11 joueurs) ou intérieur (7 joueurs) par la Fédération internationale de football association (F.I.F.A.) avec les modifications apparaissant aux articles suivants.

Vous trouverez à l'annexe D, un lien vers les Lois du jeu FIFA 2014.

30. NOMBRE DE JOUEURS RÉGULIERS PAR ÉQUIPE

Soccer intérieur: minimum de 11 joueurs dont 4 femmes

Soccer extérieur: minimum de 14 joueurs dont 5 femmes

31. DURÉE ET DÉROULEMENT DE LA RENCONTRE

La durée d'une rencontre est répartie de la façon suivante:

Été + automne 2 demies de 30 minutes (temps continu) avec 5 minutes de repos entre les
(soccer extérieur): 2 demies.

Automne-Hiver: 2 demies de 25 minutes (temps continu) avec 3 minutes de repos entre les
(soccer intérieur) 2 demies.

Il n'y a pas de prolongation en cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, sauf lors des séries de fin de saison.

Durant l'été et l'automne (soccer extérieur), le résultat d'une rencontre interrompue en raison de la pluie ou d'une autre raison est valide si une demie complète a été jouée (sauf en séries où la rencontre doit être jouée au complet); dans les autres cas, la rencontre est reprise si possible.

32. NOMBRE DE JOUEURS DANS LA RENCONTRE

Durant l'été et l'automne (soccer extérieur), le nombre de joueurs permis sur le terrain, incluant le gardien de but, est de onze (11) par équipe, dont 3 femmes au minimum (sans compter la gardienne) dans les catégories mixtes.

L'équipe peut aussi jouer la partie avec 10 joueurs dans toutes les catégories si elle peut aligner au moins 2 femmes (sans compter la gardienne) dans les catégories mixtes.

À l'automne et l'hiver, le nombre de joueurs permis sur le terrain, incluant le gardien de but, est de sept (7) par équipe, dont 2 femmes au minimum (sans compter la gardienne) dans les catégories mixtes.

L'équipe peut aussi jouer la partie avec 6 joueurs dans toutes les catégories si elle peut aligner au moins 1 femme (sans compter la gardienne) dans les catégories mixtes.

33. REMPLACEMENT D'UN JOUEUR SUR LE JEU

Le remplacement d'un joueur peut se faire lors de quatre (4) situations avec la permission de l'arbitre:

- 1^o lors d'un coup d'envoi
- 2^o lors d'un coup de pied de but
- 3^o lors d'une blessure (le joueur blessé uniquement)
- 4^o lors d'une rentrée de touche demandée par l'équipe en possession du ballon

Par contre, au soccer intérieur (automne et hiver), le changement peut se faire aussi à la volée et **uniquement au milieu du terrain.**

Une joueuse blessée durant la partie ne peut pas être remplacée par un joueur masculin dans les catégories mixtes.

Le joueur remplaçant ne peut pénétrer sur le terrain que par la ligne du milieu du terrain (pour le soccer extérieur) et il doit attendre, avant de pouvoir s'exécuter, que le joueur qu'il remplace soit complètement sorti du terrain.

Le nombre de remplaçants et le nombre de remplacements ne sont assujettis à aucune limite.

Lorsque les équipes procèdent à un changement de gardien de but, les arbitres doivent obligatoirement en être informés.

En tout temps, les remplaçants doivent se tenir ou s'asseoir près du banc des joueurs.

34. ÉQUIPEMENT DES JOUEURS

Le gardien de but doit porter une tenue aux couleurs le distinguant des autres joueurs et des arbitres.

Pour des raisons de sécurité et pour se conformer aux règlements de la F.I.F.A., le port des protège-tibias recouverts par des bas est obligatoire.

Les souliers peuvent être munis de crampons mais ceux-ci ne doivent pas être rendus pointus et le logement en métal de la vis ne doit pas paraître; en outre, les crampons doivent être pleins, ronds et plats, et ils doivent être fabriqués en cuir, en caoutchouc, en aluminium ou en plastique.

Les arbitres peuvent enjoindre des joueurs à quitter le terrain pour se départir d'une pièce d'équipement ou d'un objet dangereux (montres, bijoux, etc.) qui pourrait mettre en péril sa propre sécurité ou celle des autres participants. Les joueurs contrevenants pourront revenir au jeu après s'être exécutés et après s'être présentés à un des arbitres qui doit s'assurer que l'équipement du joueur est maintenant sécuritaire.

Concernant les piercings au visage, ils doivent être enlevés (le pansement sur le piercing ne suffit pas).

Le joueur qui brise une pièce de l'équipement prêté par le PEPS pour contester une décision ou par manque de sang-froid devra payer la pièce en plus de se voir infliger une suspension possible.

35. INFRACTIONS ET CARTONS JAUNES OU ROUGES

Il y a deux (2) types d'infractions et de sanctions qui régissent, dans notre ligue, les règles de jeu et de conduite.

- | | |
|---|--|
| 1 ^o Avertissement (carton jaune) = | 5 minutes (aut.-hiv.) ou 10 minutes (été + automne soccer extérieur) de méditation et perte de ½ point d'esprit sportif à la discrétion de l'arbitre |
| 2 ^o Expulsion (carton rouge) = | expulsion du match, suspension automatique d'une (1) partie au minimum et perte de 1 point d'esprit sportif à la discrétion de l'arbitre |

Un arbitre assistant chronomètre le temps de "réflexion".

Si le gardien de but reçoit un carton jaune, il doit lui aussi être retiré du jeu pour 5 ou 10 minutes de méditation.

L'équipe peut remplacer le joueur qui a reçu un carton jaune durant les 5 ou 10 minutes de méditation, si elle le peut numériquement.

Un joueur recevant un deuxième carton jaune durant une partie sera sanctionné d'un carton rouge, ce qui entraînera automatiquement son expulsion du match et une suspension minimale d'un match.

Un joueur recevant un carton rouge sera automatiquement suspendu pour la prochaine partie de son équipe (ou davantage selon la gravité).

Les agressions verbales sont sanctionnées par un carton jaune dès la première infraction.

L'équipe du joueur qui reçoit un carton rouge joue en désavantage numérique jusqu'à la fin de la partie.

Les infractions à caractère technique (ex.: mauvaise substitution) n'entraînent pas de perte de point d'esprit sportif même si l'arbitre décerne un carton jaune.

36. LIGNE DE JUGEMENT DES ARBITRES POUR FAIRE APPLIQUER LES RÈGLES

a) Respect des décisions des officiels

Un joueur qui conteste par des paroles indignes (mépris, haine, agressivité) ou qui manifeste sa désapprobation par des actes de rébellion recevra automatiquement un carton jaune. S'il continue sa désapprobation après le carton jaune, l'arbitre peut lui décerner un 2^e carton jaune, ainsi une expulsion de la rencontre

Un joueur coupable de gestes ou de propos blessants, grossiers ou injurieux à l'endroit des arbitres recevra automatiquement un carton rouge.

Exemples:	Suite à un hors-jeu, un joueur s'exprime ou agit ainsi: "Ouvre-toi les yeux" ou "Ben voyons donc, tabarnak" ⇨ carton jaune
	"T'es un osti de pourri" ou geste du bras d'honneur ou "finger" ⇨ carton rouge

b) Conduite envers l'adversaire

b-1) Agressions verbales:

Un joueur qui invective ou provoque par ses paroles antisportives ou agressives (moquerie, rire) un joueur adverse recevra un carton jaune.

Un joueur qui injurie ou blesse la dignité d'un autre joueur recevra un carton jaune ou rouge selon la gravité de la faute.

Un joueur qui tient des propos racistes, sexistes ou homophobes envers un joueur ou un arbitre recevra un carton rouge et cela entraîne une suspension de 3 parties au minimum. En cas de récidive, une expulsion de la ligue sera en vigueur.

b-2) Rudesse et violence physique

Il faut toujours viser et toucher le ballon en premier sans utiliser de force superflue.

Cas 1: Si un joueur vise le ballon, le rate et frappe un joueur adverse:

L'arbitre appelle un coup franc direct.

L'arbitre peut aussi décerner un carton jaune selon la gravité de la faute.

Cas 2: Si un joueur vise intentionnellement les jambes de l'adversaire ou une autre partie de son corps:

L'arbitre appelle un coup franc direct et sort le carton rouge pour signifier l'expulsion du match.

37. LIMITES AU DOSSIER DES SANCTIONS PERSONNELLES

a) DOSSIER INDIVIDUEL

Pour les cartons jaunes

INFRACTIONS selon le nombre de parties		SANCTION
Automne-hiver	Été	
3 ^e carton jaune (incluant les séries)	3 ^e carton jaune (incluant les séries)	suspension: 1 partie
6 ^e carton jaune (incluant les séries)	6 ^e carton jaune (incluant les séries)	suspension: 2 parties

Pour les cartons rouges

Il n'y a pas de barème préétabli (sauf dans le cas des propos racistes, sexistes ou homophobes) pour les cartons rouges. Le comité de discipline traite chaque cas à part et selon la gravité du geste et la récidivité, une sanction allant d'un match à une suspension définitive de la ligue Intra-muros du PEPS sera prise contre le joueur fautif.

Pour le cumul des cartons jaunes et rouges

Un carton rouge est l'équivalent de deux cartons jaunes.

Au cumul de l'équivalent de 8 cartons jaunes (incluant les séries), le joueur fautif perd le droit de jouer pour le reste de la saison.

Ces règles s'appliquent aux joueurs réguliers comme aux substituts.

b) DOSSIER COLLECTIF

INFRACTIONS	CALENDRIER:	SANCTIONS
4 cartons jaunes (ou l'équivalent) dans une partie	Été, automne-hiver	Partie perdue par défaut
10 cartons jaunes (ou l'équivalent), <u>excluant les séries</u>	été	perte du droit de participer aux séries finales et non-renouvellement de la franchise
7 cartons jaunes (ou l'équivalent), <u>excluant les séries</u>	Automne (soccer extérieur)	
13 cartons jaunes (ou l'équivalent), <u>excluant les séries</u>	automne-hiver	
12 cartons jaunes (ou l'équivalent) durant l'été, <u>incluant deux (2) parties en séries</u>	été	Perte immédiate de la franchise et non-renouvellement de celle-ci
8 cartons jaunes (ou l'équivalent), <u>durant l'automne incluant 1 partie en séries</u>	Automne (soccer extérieur)	
9 cartons jaunes (ou l'équivalent), <u>durant l'automne incluant 2 partie en séries</u>	Automne (soccer extérieur)	
13 cartons jaunes (ou l'équivalent) durant l'été, <u>incluant trois (3) parties en séries</u>	été	
14 cartons jaunes (ou l'équivalent) durant l'été, <u>incluant quatre (4) parties en séries</u>	été	
15 cartons jaunes (ou l'équivalent) durant l'été, <u>incluant cinq (5) parties en séries</u>	été	
16 cartons jaunes (ou l'équivalent) et plus durant l'automne et l'hiver à l'intérieur, <u>incluant les séries</u>	automne-hiver	

38. RÈGLES SPÉCIFIQUES POUR LES SÉRIES FINALES

Pour pouvoir participer aux séries finales, les équipes doivent remplir trois (3) conditions:

- 1° Conserver un minimum de points d'esprit sportif en incluant les points bonus de comportement: calendrier de 20 parties = 34 / 40 (automne-hiver)
calendrier de 10 parties = 15 / 20 (été)
calendrier de 7 parties = 10,5 / 14 (soccer ext.)
- 2° Ne pas dépasser la limite de cartons jaunes au dossier collectif.
- 3° Maximum 2 forfaits (automne/hiver) et maximum 1 forfait pour l'été et pour le soccer extérieur d'automne

Les règlements détaillés concernant les séries seront disponibles deux à trois semaines avant le début des séries

Annexe A: RÈGLES GÉNÉRALES

- a) Le port de bijoux, casquettes est strictement interdit. Tout joueur fautif subira les conséquences.
- b) Le port de chandails distinctifs et numérotés est obligatoire. Conformément à cette règle, tous les joueurs d'une équipe sont tenus de porter le même chandail avec un numéro distinctif. Toutefois, vu qu'il y a plusieurs substituts qui remplacent de temps à autre, le port d'un autre chandail de même couleur est toléré. Mais, UN seul chandail sans numéro sera toléré, celui-ci prendra le numéro « 0 ». Nous comptons sur votre collaboration pour bien aider les arbitres à faire leur travail à la fin du match d'une part, et pour bien aider les coordonnateurs des ligues à bien faire leurs statistiques et leurs bilans d'autre part. Au cas où, ces règles ne peuvent pas être respectées pour une raison ou une autre, il est à la disposition des équipes, gratuitement, des dossards numérotés à l'accueil du stade Télus (automne-hiver) ou le magasin de l'aréna (été).

Annexe B: RÈGLES SPÉCIFIQUES À L'ÉTÉ

- a) Les tacles sont permis.

Annexe C: RÈGLES SPÉCIFIQUES POUR L'INTÉRIEUR

- a) Il y a balle à terre (entre deux) lorsque le ballon touche le plafond et ce à l'endroit où le ballon a touché le plafond.
- b) Il n'y a pas de hors-jeu.
- c) La distance à respecter en tout temps sur les coups francs est de 6 mètres.
- d) Les tacles sont strictement interdits au soccer intérieur.

Précision 1 : Sous la discrétion de l'arbitre, n'est pas considéré comme un tacle un joueur qui glisse, à une distance sécuritaire du plus proche adversaire :

- pour récupérer le ballon avant de sortir,
- pour couper la trajectoire du ballon.

Un tacle est sanctionné par :

- Un coup franc indirect quand il n'y a pas de contact.
- Un coup franc direct en cas de contact. De plus, selon la gravité du tacle et l'importance du jeu (échappé, occasion nette de marquer un but) l'arbitre peut sévir avec un carton jaune ou un carton rouge.

Exception : Les tacles sont permis uniquement pour le gardien de but si les deux conditions suivantes sont réunies :

- Le tacle est commis dans la surface du gardien de but.
- Le tacle est commis sans qu'il y ait une faute sur un joueur adverse.

En cas de faute, un tir de pénalité sera accordé à l'équipe adverse et selon la gravité du tacle et l'importance du jeu (occasion nette de marquer un but), l'arbitre peut sévir avec un carton jaune ou un carton rouge.

Précision 2 : En dehors de sa zone, le gardien est considéré comme un joueur normal et la règle s'applique sur lui.

Annexe D : Lois du jeu FIFA 2014

Ci-après le lien vers les Lois du jeu FIFA 2014.

http://fr.fifa.com/mm/document/footballdevelopment/refereeing/81/42/36/log2013fr_french.pdf

TABLE DES MATIÈRES

Règlements généraux des ligues intra-muros du PEPS

	Page
1. Considération générale.....	1
1. Admissibilité et mode d'adhésion aux ligues à titre individuel	1
2. Mode d'adhésion d'une équipe	2
3. Inscription officielle de l'équipe	2
4. Minimum de joueurs sur la liste officielle	2
5. Droit de jouer dans une seule équipe	3
6. Calibre de jeu des joueurs réguliers	3
7. Modification de la liste officielle.....	3
8. Joueurs substitués	4
9. Contrôle de l'admissibilité à l'automne et l'hiver	6
10. Vérification de l'identité et sanctions quant à l'admissibilité	6
11. Changement de catégorie de jeu.....	6
12. Alcool	6
13. Supervision du déroulement des rencontres de la ligue.....	7
14. Formule de compétition	7
15. Reprises	7
16. Alignement des joueurs pour une rencontre	7
17. Tolérance pour retard	8
18. Forfait.....	8
19. Partie perdue par défaut	9
20. Protêt.....	9
21. Officiels	10
22. Joueur blessé.....	10
23. Perte de franchise	10
24. Infractions et sanctions	11
25. Suspensions dans les activités de ligues et de tournois	11
26. Points au classement (sauf au volleyball).....	12
27. Égalité au classement (sauf au volleyball).....	12
28. Règles d'admissibilité pour les séries finales	12
Autorisation de prise et de publication d'image (s).....	13

Règlements spécifiques de soccer

29. Règlements techniques de jeu	14
30. Nombre de joueurs réguliers par équipe	14
31. Durée et déroulement de la rencontre	14
32. Nombre de joueurs dans la rencontre	14
33. Remplacement d'un joueur sur le jeu	15
34. Équipement des joueurs	15
35. Infractions et cartons jaunes ou rouges.....	16
36. Ligne de jugement des arbitres pour faire appliquer les règles.....	16
37. Limites au dossier des infractions personnelles	17
38. Règles spécifiques des séries finales.....	18
Annexe A: Règles générales	19
Annexe B: Règles spécifiques à l'été.....	19
Annexe C: Règles spécifiques pour l'intérieur.	19
Annexe D: Lois du jeu FIFA 2014.	19

MERCI À NOS COMMANDITAIRES

